

# Projet pédagogique Classe à Horaires Aménagés Danse

Collège Jeanne de la Treilhe d'Aurillac  
Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac  
La Manufacture, Campus Chorégraphique Vendetta Mathea

## Préambule

Ce projet pédagogique s'appuie sur les textes de référence suivants :

- l'arrêté du 31 juillet 2002 relatif aux classes à horaires aménagés pour les enseignements artistiques renforcés destinés aux élèves des écoles et des collèges ;
- la circulaire 2007-020 du 18 janvier 2007 relative aux classes à horaires aménagés danse.
- l'arrêté du 4 juin 2010 relatif au programme d'enseignement de danse des classes à horaires aménagés danse.

Ce projet a fait l'objet d'une collaboration étroite avec les corps d'inspection de l'éducation musicale et de l'EPS et s'est adossé au schéma d'orientation pédagogique des enseignements spécialisés d'enseignement de la danse, publié par le ministère de la culture.

Le projet pédagogique concerté est un outil de référence, un guide pour tous les partenaires de la communauté éducative et permet l'évaluation du dispositif. Il indique les responsabilités pédagogiques de chacun qui ne doivent pas se limiter en une juxtaposition sommaire des domaines de compétences portés par les différents professeurs mais en une mise en commun transversale des ressources pédagogiques. Il précise les volumes horaires et la répartition des enseignements dispensés par les trois structures ainsi que l'ensemble des compétences attendues. Il s'appuie sur les compétences spécifiques des différents partenaires, de façon non exhaustive et dans un esprit de complémentarité. Il porte également une attention particulière à l'organisation d'activités réunissant les élèves danseurs et les autres élèves de l'établissement. Il est enfin un document de référence pour cadrer les activités des élèves et garantir une formation équilibrée, complète et un plaisir de pratique pour chaque élève.

## Finalités et principes généraux

La classe à horaires aménagés danse offre à des élèves motivés par une activité artistique, la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation dans le domaine artistique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Le collège Jeanne de la Treilhe, le Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac et la Manufacture des Arts d'Aurillac ont établi en cohérence avec leurs projets d'établissement respectifs, le programme pédagogique de la classe à horaires aménagés danse sur cette base.

Par ailleurs, ce projet vise à favoriser l'interaction entre les élèves du dispositif CHAD et ceux de l'ensemble des trois structures partenaires dans l'optique de développer et enrichir le goût des pratiques artistiques et culturelles.

Cette interaction concourra :

- au rayonnement des actions et projets des classes à horaires aménagés danse dans ces établissements et en dehors,
- à l'intégration des élèves des classes à horaires aménagés danse dans des activités et des projets interdisciplinaires et transversaux proposés par les trois structures partenaires.

## Objectifs de la formation :

- Favoriser une éducation chorégraphique artistique et culturelle de qualité,
- Enrichir et développer les compétences motrices, méthodologiques et sociales des élèves inscrits dans ce dispositif dans un faire et vivre ensemble épanouissants,
- Œuvrer au développement du registre créatif de l'élève dans des productions individuelles et/ou collectives,
- Permettre à l'élève d'accéder à une diversité de langage et de cultures dansés,
- Favoriser les rencontres avec les artistes,

- Favoriser l'autonomie de l'élève et les responsabiliser notamment dans l'
- Devenir acteur en participant au rayonnement culturel local et territorial

## Contenu de la formation

### 1) Programme d'enseignement de danse pour les CHAD (arrêté du 4/6/2010)

L'enseignement de la danse en CHAD aborde plusieurs champs complémentaires de compétences :

- La pratique dans les 3 esthétiques : classique, contemporain et jazz,
- Le corps dans le mouvement dansé,
- La danse en relation à la musique,
- La culture chorégraphique.

Si chacun est présenté indépendamment, la mise en œuvre pédagogique et les situations de pratique et d'étude imposent une interaction permanente entre ces champs. On peut alors privilégier un enseignement prenant la forme d'ateliers où des points de départ contraints permettent d'expérimenter divers cheminements vers un ensemble d'objectifs tout en construisant les compétences, capacités et attitudes qui relèvent de chacune des composantes du programme.

Il s'agit de créer des liens entre les différents champs et disciplines en travaillant autour d'un projet commun fixé par l'équipe pédagogique :

- en tenant compte des programmes d'enseignement obligatoires,
- en restant attentif au rythme biologique et au développement physiologique de l'enfant.

### 2) Spécificité du parcours CHAD de Jeanne de la Treilhe

- Rythmer la vie des élèves engagés dans ce dispositif tout au long de leur scolarité par :
  - des projets de réalisations chorégraphiques individuelles et/ou collectives
  - la découverte de milieux « ressources » liés à la danse, à son enseignement et plus largement aux métiers dédiés au monde du spectacle vivant

En effet, la CHAD constitue une étape importante dans la vie de l'élève (4 ans) durant laquelle il est souhaitable de lui faire vivre des expériences diverses. Ainsi au moins quatre projets devront être organisés au cours de la scolarité de chaque élève :

- un projet sur une thématique particulière (esthétique, chorégraphe, époque, courant ...)
- un projet sur l'expérimentation d'une nouvelle dimension artistique (danse/théâtre, arts numériques, danses traditionnelles, ...)
- un projet de création spécifique en lien avec un diffuseur ou un lieu de diffusion
- un projet de découverte d'un lieu artistique (Opéra, Centre national de la Danse, ...) sous forme d'un voyage qui favorisera la rencontre avec différents métiers liés au monde de la danse (danseurs, chorégraphes, ingénieurs du son, techniciens, ...), la participation à des conférences, ... pour une ouverture vers le monde artistique et culturel
- Permettre la rencontre et les échanges avec des artistes professionnels
- Appuyer les différents enseignements sur l'échange au sein des équipes pédagogiques :
  - Au niveau de l'interdisciplinarité (ex : répertoire abordé en danse en lien avec un point du programme d'histoire, de français, ...)
  - Au niveau des disciplines d'enseignements spécifique au dispositif (ex : co-intervention, ...)
- Porter une attention particulière au positionnement de la voix dans les parcours d'apprentissage dans le cadre de l'enseignement de la danse en relation avec la musique

## Modalités d'évaluation

Pour accompagner au mieux le parcours de formation de chaque élève, aux premier et second semestres sera renseigné un bulletin spécifique détaillé sur chaque enseignement de la danse, auquel s'ajoutera une synthèse jointe au bulletin scolaire du 2ème trimestre.

L'évaluation s'appuiera sur les éléments suivants :

- un contrôle continu qui permettra de mesurer les progrès et de valider des compétences,
- une autoévaluation régulière permettant à l'élève de se situer quant au niveau de compétences attendu,

- la préparation de deux objets d'étude en relation avec les enseignements aura suivi durant les quatre années. Ces thèmes d'objets d'étude pourront être retenus pour le premier groupe d'épreuves du diplôme national du brevet (DNB).

## Modalités d'organisation

Son organisation repose sur des engagements réciproques (collège et structures).

### 1) Volume horaire général

L'enseignement dispensé aux élèves de CHAD est assuré conjointement par le collège et les structures partenaires et représente un volume horaire hebdomadaire de 5h30.

Il s'organise de la manière suivante :

- **Enseignement collège : dotation globale du collège est de 2 heures, dont la répartition est d'1 heure par semaine en 2 groupes**

Champs complémentaires de compétences	Groupes de niveau	Volume horaire hebdomadaire
Le corps dans le mouvement dansé	6 <sup>ième</sup> / 5 <sup>ième</sup>	0h30 mn
	4 <sup>ième</sup> / 3 <sup>ième</sup>	0h30 mn
La culture chorégraphique	6 <sup>ième</sup> / 5 <sup>ième</sup>	0h30mn
	4 <sup>ième</sup> / 3 <sup>ième</sup>	0h30mn

**A laquelle il faut rajouter l'enseignement « La danse en relation avec la musique », intégré dans le temps d'éducation musicale en direction de l'ensemble des élèves du collège, à hauteur de 20 minutes hebdomadaires et qui seront annualisées, soit 12h d'enseignement à l'année.**

Ce qui représente au total 1h20 de théorie par élève.

- **Enseignement Structures** : 4h10 par élève

Disciplines	Structures	Volume horaire hebdomadaire	Groupes de niveau
Contemporain	Conservatoire	1h10 par groupe	3 groupes soit 3h30/sem
Classique	La Manufacture	1h30 par groupe	2 groupes soit 3h / sem
Jazz	La Manufacture	1h30 par groupe	2 groupes soit 3h / sem

### 2) Les élèves et leur famille.

#### PARTICIPATION À LA CHAD

Les élèves inscrits sont tenus de participer à la vie de la classe à horaires aménagés danse dans l'établissement et en dehors, notamment lors de la production de spectacles organisés par les structures partenaires, dans la perspective de la valorisation de leurs acquisitions et de leur parcours de formation.

#### PRÉSENCE AUX SPECTACLES

Afin d'asseoir une culture chorégraphique, les élèves se rendront obligatoirement à au moins trois spectacles vivants dans l'année et rencontreront les artistes à chaque fois que cela sera possible. Ces spectacles seront arrêtés par l'équipe pédagogique.

#### PRATIQUE DE LA DANSE HORS TEMPS SCOLAIRES

Les élèves de la classe à horaires aménagés danse ont la possibilité de s'inscrire gratuitement dans l'une des deux structures partenaires :

- A la Manufacture, les élèves CHAD ont accès sur inscription gratuite, à l'ensemble des ateliers amateurs proposés pour leur âge.
- Au Conservatoire, les élèves doivent se positionner sur une pratique chorégraphique principale : classique ou contemporain. La gratuité s'opère jusqu'à hauteur d'un cycle complet sur la discipline choisie. Au delà, les élèves devront s'acquitter des

droits d'inscription correspondants.

Cela permet à ces élèves de compléter leur formation en pratique de la danse et d'app

### 3) Le collège Jeanne de la Treille.

#### VOLUME HORAIRE PAR SEMAINE

Le collège met à disposition un volume horaire hebdomadaire de 1h20 par élève afin d'assurer un enseignement dans les trois domaines de compétence hors pratique chorégraphique.

#### AMÉNAGEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Les emplois du temps des élèves sont élaborés en application des textes qui prévoient des allègements de l'horaire de l'enseignement général à répartir sur l'ensemble des disciplines figurant au programme des collèges sans qu'aucune de celles-ci ne soit totalement supprimée de l'enseignement dispensé aux élèves (soit 2 heures d'allègement pour les 6<sup>èmes</sup> et 1 heure pour les 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup>).

<b>6ème</b>	<b>Règles d'allègement de l'horaire</b>	4 heures maximum
	Horaire initial au collège	Enseignement général : 26h00. Enseignement CHAD : Pratique danse 04h10 Enseignement pédagogique 1h20
	Dispositions	Allègement horaire en EPS : 2 heures en moins Horaire total de l'élève 29h30 min
<b>5ème</b>	<b>Règles d'allègement de l'horaire</b>	3h30 maximum
	Horaire initial au collège	Enseignement général : 26h00. Enseignement CHAD : Pratique danse 04h10 Enseignement pédagogique 1h20 Horaire total de l'élève 31h30 min
	Dispositions	Allègement d'horaires en EPS : 1heure en moins Impossibilité de suivre l'option latin (1 heure) Horaire total de l'élève 30h30 min
<b>4ème</b>	<b>Règles d'allègement de l'horaire</b>	3h30 maximum
	Horaire initial au collège	Enseignement général : 26h00. Enseignement CHAD : Pratique danse 04h10 Enseignement pédagogique 1h20 Horaire total de l'élève 31h30 min
	Dispositions	Allègement d'horaires en EPS : 1 heure en moins Impossibilité de suivre l'option latin Horaire total de l'élève 30h30 min
<b>3ème</b>	<b>Règles d'allègement de l'horaire</b>	3h30 maximum
	Horaire initial au collège	Enseignement général : 26h00. Enseignement CHAD : Pratique danse 04h10 Enseignement pédagogique 1h20 Horaire total de l'élève 31h30 min
	Dispositions	Allègement d'horaires en EPS : 1 heure en moins Impossibilité de suivre l'option latin Horaire total de l'élève 30h30 min

### 4) BUDGET SPECIFIQUE

Afin d'aider à la réalisation de projets validés par le comité de pilotage, le collège s'engage à faire bénéficier la classe à horaires aménagés danse, de l'enveloppe financière spécifique qu'il reçoit du conseil départemental du Cantal dans le cadre de sa dotation générale de fonctionnement.

S'agissant des costumes, il est prévu une participation financière des familles sur la base d'un principe de location des costumes dans un cadre partenarial avec le conservatoire, calculée selon les effectifs des classes et le nombre d'enseignants. Le montant de cette participation ne dépassera pas 30€ par élève.

## 5) LES STRUCTURES PARTENAIRES

Le Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac et La Manufacture, Campus Chorégraphique Vendetta Mathéa assureront les temps d'enseignement relatifs à la pratique de la danse dans les esthétiques Classique, Contemporaine et Jazz, et ce selon la répartition suivante :

- Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac : Contemporain
- La Manufacture, Campus Chorégraphique Vendetta Mathea : Jazz et Classique

Dans le cadre de la pratique chorégraphique, la répartition des élèves s'opère sur la base de groupes de niveaux distincts dont la répartition est réalisée par les professeurs en charge de la pratique de la danse :

- Contemporain : 3 groupes de niveau sur la base d'un cours par semaine d'1h10.
- Classique : 2 groupes de niveau (6/5<sup>ème</sup> et 4/3<sup>ème</sup>) sur la base d'un cours par semaine d'1h30.
- Jazz : 2 groupes de niveau (6/5<sup>ème</sup> et 4/3<sup>ème</sup>) sur la base d'un cours par semaine d'1h30